

Economie Une note rédigée par le Trésor préconise la privatisation de la gestion des forêts domaniales

Tempête sur la forêt publique

POUR SITUER L'ENJEU, quelques chiffres et proportions. 11.000 communes sur 36.000, donc pas loin d'une sur trois en France sont des communes forestières et appartiennent à la Fédération du même nom. La même proportion, 28, 30 % donne la superficie de la forêt hexagonale rapportée à la surface totale. Les deux tiers des forêts appartiennent aux propriétaires privés, l'autre tiers est soumis au régime forestier, travaille en partenariat avec l'ONF, Office national des forêts, et appartient pour un tiers à l'Etat, et deux tiers aux communes (plus un petit peu aux Départements et aux Régions).

Marie-Louise Haralambon est la présidente des communes forestières de Meurthe-et-Moselle et elle est furieuse.

En cause, la note que sa Fédération s'est procurée à Paris, pas destinée apparemment à être publiée, ce qui a d'ailleurs obligé la direction du Trésor à faire profil bas. Car les deux inspecteurs qui l'ont rédigée ont le mérite de la franchise. Leurs idées pour améliorer la rentabilité évanescence de

la forêt publique sont entre autres d'en confier éventuellement la gestion au privé, l'ONF ne se contentant plus que de garder le sifflet du garde forestier, une mission de gendarme environnemental assez vague et auquel on imagine manquerait les moyens, puisque c'est l'Office, financé par l'Etat qui assure la gestion des forêts dites soumises. Les communes paient des frais, mais comme le souligne la note, « pas le juste prix ». Or le corollaire de cette dévolution de la gestion au privé, c'est le renchérissement important des frais de gestion.

« C'est absurde. Favières, ma commune, dépense déjà beaucoup plus pour la forêt qu'elle ne lui rapporte », explique Marie-Louise Haralambon.

Jongler

« En 2009, 13.000 € de recettes pour l'entretien de nos forêts, et 102.000 € de dépenses. Et il faut en plus jongler avec les subventions qui n'arrivent que six mois après ». Favières possède une forêt de 650 hectares qui ne rapporte plus rien depuis 1999. Et il faut la reconstituer, ce qui est très cher. « En 1999, nous en avions retiré 220.000 € de recettes, le tiers des revenus de la commune ». Alors pourquoi s'obstiner à garder des forêts qui coûtent plus qu'elles ne rapportent ? « Nous travaillons pour les générations futures, pas seulement pour nous. Les choses reviendront comme avant dans 50, 60 ans. »

Au travers de cette réforme, il s'agit bien entendu de faire des économies, moins de subventions pour les communes, et surtout moins



■ Les communes craignent le renchérissement des frais de gestion.

Photo d'archives

de frais pour financer l'ONF. « Nous travaillons depuis toujours, nous les communes avec l'Office en un vrai partenariat, où les élus continuent à décider. Ce qui est terrible, c'est que l'Etat envisage de faire disparaître le dernier service public encore présent en milieu rural. Je suis malheureuse et indignée ».

Les petits propriétaires aussi

La note ne s'en prend d'ailleurs pas qu'à l'ONF vidée de sa première mission de gestionnaire, et aux communes dont les forêts pourraient être gérées par des sociétés qui ne cherchent pas le profit dans le siècle prochain mais pour leur prochain compte d'exploitation. Les particuliers aussi sont visés. Les tout petits propriétaires de moins d'un hectare de bois. La note propose d'augmenter leurs impôts de façon telle que cela les incite soit à vendre parce qu'ils perdent plus d'argent qu'ils n'en gagnent, soit à

faire partie d'un plan de gestion collectif plus rationnel. Dont on imagine qu'il intéressera le privé.

« On ne comprend pas du tout le pourquoi de cette note, alors que le président de l'ONF, Hervé Gaymard, vient de sortir un rapport qui a été très apprécié des communes forestières. Et alors que le président Sarkozy, à Urmatt, a célébré les mérites de l'ONF. Cette note dit exactement l'inverse. Comme s'il y avait deux discours, l'un officiel, l'autre souterrain et opposé, qui est le vrai avenir qu'on nous dessine ».

La présidente compte interpellier le préfet Colrat lors de la prochaine réunion avec les maires du Département le 8 février, et une réunion extraordinaire du bureau national va avoir lieu le 16 février pour lancer la riposte.

Le tout avec en toile de fond le renouvellement fin 2011 de la convention de partenariat communes-ONF.

Guillaume MAZEAUD



■ Marie-Louise Haralambon.